

Présidents :

Le prince de Rohan-Rochefort.
Le duc de Montmorency.
Le duc de Doudeauville.
Le vice-amiral de Rosamel, pair de France.
Le comte de Paris, Grand d'Espagne.

PRÉSIDENCE

ET

Secrétariat général

7, rue St-Florentin,
Près du Palais des Tuileries,
PARIS.

ABOLITION DE LA TRAITE
ET DE L'ESCLAVAGE.

CIVILISATION DE L'AFRIQUE.

Lettre enregistrée et personnelle.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, désigné aux suffrages des membres du Conseil supérieur de l'Institut d'Afrique, par son Comité de présentation, vous avez été proposé Membre titulaire de cette Société.

Nous nous féliciterions d'autant plus de votre suffrage que l'Institut d'Afrique a été fondé dans le but d'accomplir une grande œuvre, la colonisation de l'Afrique, la régénération de la race africaine par l'abolition de la traite et de l'esclavage.

D'un autre côté, l'Algérie conquise par le sang et d'énormes sacrifices au profit de la chrétienté, la situation nouvelle de l'Egypte, le développement chaque jour plus étendu des rapports commerciaux et politiques, l'établissement régulier des bateaux à vapeur sur tout le littoral de la Méditerranée; enfin, le mouvement industriel autant que le mouvement scientifique et social qui tourne les esprits attentifs vers ces points de départ du commerce et de la civilisation, ces causes principales nous ont également déterminés à jeter les fondements de notre Association.

L'Institut d'Afrique a déjà obtenu l'appui des gouvernements civilisés, mais c'est surtout avec l'assistance des amis de l'humanité, des économistes, des voyageurs et des missionnaires qu'il accomplira son œuvre.

Le Conseil, après avoir reçu votre adhésion écrite, vous délivrera votre diplôme et vous le fera parvenir, franc de port, accompagné de ses Annales.

Veuillez bien nous excuser, Monsieur, si nous avons recours à l'impression, mais l'appel que nous faisons sur tous les points du globe aux hommes qui sont dignes de l'entendre et d'y répondre, ne saurait être trop tôt publié et quand tant de voix généreuses s'élèvent en faveur de la cause sacrée des Noirs, nous voulons aussi que la nôtre retentisse en même temps, et partout, pour leur faire des amis et des protecteurs.

Agreez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués

Le Président de l'Institut d'Afrique,
Le Prince de ROHAN-ROCHEFORT

Le Secrétaire-général,
Hip. de SAINT-ANTHOINE.



D. Luns,

Hip. de Saint-Antoine

EXTRAIT D'ADHESIONS.

S. E. le comte DE LOWENHIELM, ambassadeur de S. M. le roi de Suède et de Norwège, à Paris. — Stockholm 1840. — La lettre qu'en date du 18 passé, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, m'est parvenue en son temps avec l'incluse pour le roi qui me charge de sa réponse. Sa Majesté a avec reconnaissance l'intention de l'Institut d'Afrique. — L'intérêt que porte le roi à tout progrès de civilisation, assure à la Société les vœux de S. M. pour le succès de ses utiles travaux. Sa Majesté fait autoriser nos administrations et ses agents à l'étranger à concourir avec zèle et dans les limites de leurs attributions respectives aux vues de la Société.

M. le chevalier A. PEZZONI, — Constantinople. — Extrait. — La charité chrétienne, c'est-à-dire l'amour de l'humanité et de la civilisation étant l'idée qui a créé et qui dirige l'Institut d'Afrique, tout homme philanthrope doit ambitionner de vouer ses facultés aux succès d'un si bel œuvre, et, pour ma part, je me félicite, je suis heureux et fier d'être compté parmi les membres d'un corps qui a déjà rendu et qui est encore appelé à rendre d'immenses services à la cause qu'il a embrassée.

Infiniment flatté des sympathies que j'ai pu éveiller dans le conseil supérieur, et reconnaissant de la distinction qu'il a bien voulu m'accorder, je m'efforcerai de m'en rendre digne, en secondant, autant que mes faibles moyens me le permettront, les vues bienfaisantes et les utiles travaux d'une société dont j'apprécie l'esprit et la portée civilisatrice.

Monsieur PROSPER, évêque de Linoges. — Le but de cet Institut est trop louable et trop chrétien pour qu'un évêque ne tienne à honorer d'y concourir et d'encourager les nobles efforts tentés pour l'atteindre; aussi suis-je infiniment reconnaissant à MM. les membres du comité d'avoir bien voulu m'offrir de me compter au nombre des vice-présidents honoraires. — Je vous remercie des numéros des Annales de l'Institut, où sont consignés les nobles efforts que vous faites pour arriver au but si louable et si chrétien de votre Société. C'est avec une bien vive satisfaction que je suivrai les progrès de cette œuvre et les résultats obtenus, et ce sera une bien douce obligation pour moi de prier tous les jours le Seigneur qu'il bénisse votre zèle en faveur de ces pauvres peuples, appelés aussi bien que nous à jouir de la lumière génératrice du catholicisme.

Monsieur FRÉDÉRIC, évêque de Saint-Flour. — Extrait. — Je ne puis résister au désir de vous donner un faible mais sincère témoignage de toute la sympathie que mon cœur de Français, de chrétien et d'évêque, éprouve pour votre admirable entreprise. L'esprit d'association, fécondé par le catholicisme, doit produire des merveilles, et Dieu bénira les hommes éminents qui aspirent de nos jours à devenir les glorieux auxiliaires de la mission de charité qu'a commencé au pied de la croix, où notre divin Rédempteur et nous a fait connaître et la grandeur de Dieu et le prix de l'homme. J'accepte avec reconnaissance.

A M. le président de l'Institut d'Afrique.

S. E. M. le chevalier ANTOINE MASTRO-PAOLO, grand-croix de l'ordre de Constantin, ministre secrétaire d'Etat de S. M. le roi des Deux-Siciles. — Palerme. — Je tiens à grand honneur d'être admis comme membre titulaire de la société formée sous le nom d'Institut d'Afrique. Je comprends et j'admire l'importance de la belle œuvre que vous avez entreprise; je me trouve heureux d'y contribuer pour une si petite part.

S. G. Monsieur JEAN, archevêque d'Oristano. — Je suis sensible, comme je le dois, à l'honneur que vient de me faire l'Institut d'Afrique en me nommant l'un de ses membres. Le but qu'il se propose est si digne de la nation qui l'a fondé qu'il m'honore beaucoup. Veuillez, je vous prie, présenter mes humbles remerciements au Conseil et aux membres qui composent cette association et l'assurer de ma profonde gratitude pour cette preuve de bienveillance dont je tâcherai de me rendre digne par l'exactitude de la quelle j'exécuterai les ordres dont je vous prie de m'honorer.

M. le comte D'HOMPESECH. — Assurez le Conseil de mon entier dévouement pour tout ce qui concerne les intérêts de l'humanité et les progrès de la civilisation. Je me suis déjà associé à ses nobles travaux, comme président du comité directeur de la compagnie Belge de colonisation. Convaincu qu'un des moyens les plus puissants pour fermer l'abîme des révolutions, c'est de procurer aux bras et aux intelligences oisives une carrière ouverte à toutes les activités, je serai heureux de coopérer au même but dans l'Institut d'Afrique, et j'accepte avec plaisir la place de membre titulaire de cette société.

ACHMET-BASSA-BEY. — A MM. le président et secrétaire de l'Institut d'Afrique. — De la part du serviteur de Dieu. — Ecrite le 16 Dy El hoggiah, 29 janvier 1842. — Prince du gouvernement tunisien, etc., etc. Aux Honorés les accomplis, le prince de Rohan-Rochefort, président de l'Institut d'Afrique, qui s'efforce à faire honorer le genre humain; et le chevalier Hyppolite de Saint-Anthoine, secrétaire de l'Institut, que Dieu leur augmente son assistance.

L'honoré, le révérend, le chevalier Thomas Reade, consul-général du gouvernement anglais à Tunis, nous a fait parvenir la lettre à nous adressée, exprimant votre satisfaction sur ce que nous avons fait en faveur de cette espèce et en son honneur.

Puisse Dieu lui ajouter ses faveurs et son honneur! Vous nous y demandez de joindre votre Institut, nous l'accus-

tons de votre part, et puisse Dieu rendre cet acte agréable à ses yeux, et l'agréer de nous tous, et nous accorder son aide pour le bien!

Conservez-vous sous la sauve-garde de Dieu.

Par le pauvre en Dieu, ACHMET-BASSA BEY.

S. A. le prince DEMIDOFF. — J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée pour m'inviter à faire partie de la société qui s'est fondée sous la présidence de M. le prince de Rohan-Rochefort pour la colonisation de l'Afrique et la régénération de la race africaine par l'abolition de la traite et de l'esclavage!

Certes, de telles idées ne peuvent manquer de rencontrer partout des encouragements: l'une se rattachant aujourd'hui aux plus glorieux intérêts de la France, l'autre étant, depuis longues années, écrite comme une conquête à venir, dans le livre de l'humanité. Aussi m'est-il extrêmement agréable de vous donner une preuve de sympathie, en vous priant de me comprendre dans la classe des bienfaiteurs de l'Institut d'Afrique.

Monsieur l'archevêque DE CHAMBERY. — Chambéry, 15 juillet. — M. le président, si je suis en retard de répondre à votre lettre du 4 juin, c'est parce que j'ai cru convenable d'obtenir au préalable l'agrément de S. M. — J'accepte avec reconnaissance le titre de président d'honneur. Je tâcherai au moins de vous aider de mes vœux. Je suis persuadé qu'en s'occupant de l'agriculture, du commerce, des arts et des sciences, l'Institut n'oubliera pas non plus les intérêts de la religion et des bonnes mœurs. La crainte de Dieu, qui est le commencement de la sagesse, est aussi le vrai principe de toute civilisation; sans elle, toutes les autres bases manquent de stabilité.

M. GENTY DE BUSSY, intendant militaire, chef de la sixième division. — Ministère de la guerre. — Paris 12 septembre 1842. — Monsieur, recevez tous mes remerciements de la communication que vous avez eu l'obligeance de me faire par votre lettre du 9 de ce mois. En exposant mes vues sur la colonisation de notre glorieuse conquête africaine, je n'ai eu d'autre prétention que de jeter quelque lumière sur cette immense question. J'ai posé les premières pierres d'un édifice que d'autres se chargeront d'achever plus tard. Puisse ce moment arriver bientôt, et puissions-nous voir la France un jour largement payée de ses nobles efforts! En attendant, Monsieur, laissez-moi me féliciter d'avoir été aussi honorablement cité par l'Institut d'Afrique, dont je sais déjà les services, et qui est appelé à en rendre de bien plus grands encore dans l'avenir.

M. de Saint-Anthoine, secrétaire-général de l'Institut d'Afrique.

Le prince de MYSORE. — Monsieur, j'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre, qui m'annonce que l'Institut d'Afrique me fait l'honneur de me nommer un de ses présidents honoraires. J'attends de votre obligeance de vouloir bien être mon interprète auprès des membres qui composent ce corps distingué, en leur faisant agréer ma reconnaissance pour l'honneur qu'ils m'ont fait, et pour les assurer que je recevrai, avec la plus grande satisfaction, le diplôme qui sera le lien formel entre moi et ses membres, pour concourir à l'accomplissement des louables objets d'utilité qu'il a en vue.

Monsieur LOUIS J., évêque de Coutances. — Le Conseil auquel vous servez d'organe a rendu justice à l'épiscopat en reconnaissant la large part que cette divine institution a prise à la civilisation du monde chrétien. Il me rend justice à moi-même en me supposant le désir sincère de marcher sur les traces de ces grands hommes dont nous déplorons à si juste titre la douloureuse absence. Il m'honore en réclamant mon concours à l'œuvre si éminemment sociale dont il est l'âme.

Ministère des cultes et de l'instruction publique. — Lettre de S. E. M. J. Rizo, ministre, à l'occasion de 150 volumes adressés à M. le ministre de la Grèce, à Paris. — Athènes, 1843. — L'avvenir de la Grèce ne saurait être douteux, lorsqu'elle continue à intéresser les nations les plus civilisées de la terre et les hommes les plus distingués au milieu d'elles.

C'est la pensée que devait faire naître dans l'âme d'un Grec la lettre du 15 mars, par laquelle vous m'annoncez l'envoi de 150 volumes pour l'instruction de la jeunesse grecque.

Tout en reconnaissant le prix de ce don, j'ai été touché des expressions obligeantes qui l'accompagnent et en augmentent la valeur.

Plaise à Dieu que la Grèce se rende un jour digne de la sollicitude de ses amis et des vœux qu'ils ont formés, eu égard à ses droits, à ses efforts et à ses longues souffrances!

Le prince ALEXANDRE LABANOFF DE ROSSOFF au prince DE ROHAN-ROCHEFORT. — Saint-Petersbourg. — Mon prince, je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, en date du 22 mars, pour m'annoncer que le Conseil supérieur de l'Institut d'Afrique m'a fait l'honneur de me nommer un de ses présidents, et j'ai été d'autant plus sensible à cette distinction flatteuse que, n'ayant jamais été membre de cette respectable société, je n'avais aucune espèce de droit de l'espérer. Veuillez donc avoir la complaisance d'être mon interprète près du Conseil, afin de lui exprimer ma vive reconnaissance pour la marque d'estime qu'il vient de me donner.

M. MARCESCHEAU, consul en Irlande. — Je trouverai, dans l'honneur d'être admis à prendre part aux travaux de l'Institut d'Afrique, une satisfaction d'autant plus

grande que le noble but qu'il se propose s'accorde complètement avec les vœux et les opinions que j'ai toujours cherché à faire prévaloir depuis ma résidence dans la régence de Tunis.

M. le duc DE ROVIGO. — Extrait. — Je suis heureux d'appartenir à une société qui s'est proposé pour but de ses travaux l'accomplissement d'une œuvre aussi nationale que vraiment philanthropique, et c'est avec un sentiment sincère de reconnaissance que j'ai reçu la nouvelle de mon admission.

M. le duc DE BAGNOLI. — Je suis très reconnaissant de l'honneur que le Conseil supérieur de l'Institut d'Afrique a bien voulu m'accorder en me nommant un des membres d'une société dont le but est si philanthropique, et ce sera toujours avec le plus grand empressement que je me prêterai, autant qu'il dépendra de moi, au progrès d'un Institut qui honore l'humanité et le siècle où nous vivons.

Le prince SERGE DE GALITZIN. — Vous avez bien voulu m'annoncer que le Conseil suprême m'avait honoré du titre de président d'un établissement aussi utile: pénétré de la plus vive sensibilité pour un témoignage aussi flatteur, veuillez être, monsieur, mon interprète en offrant au Conseil toute ma reconnaissance.

L'honorable WILLIAM COWPER, membre du parlement britannique. — C'est avec le plus vif plaisir que j'ai appris, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le mouvement important qui se fait en France en faveur des Nègres, et je vous prie de vouloir bien exprimer au Conseil supérieur la reconnaissance avec laquelle j'accueille l'honneur d'être nommé membre titulaire de l'Institut d'Afrique.

L'établissement de cette société fournit un nouveau titre pour espérer que l'Europe éclairée et bienfaisante va enfin réparer ses torts affreux envers l'Afrique, et, en cessant de lui enseigner l'avarice et la cruauté, lui communiquer son christianisme et sa civilisation.

M. le comte DE BOURBOULON, consul-général et chargé d'affaires de France, à Tripoli de Barbarie. — A la veille de retourner dans ma résidence, je m'empresse de vous témoigner combien je suis sensible à une marque de distinction aussi flatteuse, et vous prie d'en faire agréer tous mes remerciements au Conseil supérieur; je l'accepte avec reconnaissance, mais non sans une juste défiance de mes forces: ce sera pour moi un devoir et une véritable satisfaction de concourir de tous les moyens dont je puis disposer dans le poste que j'occupe au but aussi utile qu'honorable que s'est proposé l'Institut d'Afrique.

M. l'abbé ARSÈNE FRIDOL, missionnaire apostolique au Sénégal. — Missionnaire et africain, dévoué depuis deux ans à l'instruction religieuse de nos frères sénégalais, si arriérés sur ce point, je ne puis qu'adhérer à l'honneur d'appartenir à un Institut dont le but et les moyens sont pleins de générosité et de civilisation de mon pays. Que Dieu bénisse une telle œuvre et la soutienne d'une assistance indéfectible! Monsieur, convaincu que le Conseil de l'Institut d'Afrique daignera agréer mes sentiments et mes vœux, j'ose prendre la liberté de me recommander à votre influence, pour assurer cette noble société de la fidélité éternelle de mes efforts et de ma reconnaissance.

S. E. M. le comte WORONZOW. — Saint-Petersbourg, 15 octobre. — Mon prince, c'est avec le plus vif empressement que j'accepte le titre de membre titulaire de l'Institut d'Afrique, et je vous supplie de témoigner à l'honorable société dont vous êtes l'un des présidents, combien je serai fier d'être agrégé à une association dont le noble but est de coopérer au bien de l'humanité et combien je suis reconnaissant de ce qu'on a bien voulu penser à moi pour faire partie de cette société.

M. le consul général de France en Angleterre. — Je suis très sensible à l'honneur que veut bien me faire le Conseil supérieur de l'Institut d'Afrique. C'est avec empressement que je saisirai les occasions de concourir, autant qu'il est en moi, au succès de l'œuvre d'humanité auquel se consacre la société.

M. JOSEPH MENDELSSOHN. — Berlin, 27 décembre 1844. — En répondant à votre honorable lettre, j'ai l'honneur de vous déclarer que je désire être compris parmi le nombre des bienfaiteurs de l'Institut d'Afrique, auquel je souhaite de tout mon cœur le succès le plus complet. L'Europe étant parvenue à un degré de civilisation qui ne paraît plus permettre que ses habitants se déchirent entre eux; il est temps de penser à nos frères en Afrique, qui, de toute la race humaine, sont sans doute les plus à plaindre.

M. le comte DE LAVRADIO. — L'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage occupent ma pensée, dès ma première jeunesse, et encore, l'année dernière, moi et mon collègue, M. le comte Sa da Bandeira, nous avons présenté à la chambre des pairs de Portugal un projet de loi pour la complète abolition de l'esclavage dans les possessions portugaises en Asie. Ce projet n'a pas encore été discuté; mais, s'il est approuvé, comme j'ai tout lieu de le croire, je m'empresserai de proposer une semblable mesure pour les possessions d'Afrique.

Le 14 octobre dernier, d'après une proposition que j'avais soumise à la chambre des pairs, elle a nommé une commission chargée de proposer les mesures les plus convenables pour la complète abolition de l'esclavage dans toutes les possessions portugaises. Cette commission s'est déjà réunie, et elle m'a fait l'honneur de me nommer son rapporteur. Je me suis permis de vous faire ces communications en me flattant qu'elles pourront être agréables à l'Institut d'Afrique.

INSTITUT D'AFRIQUE.

STATUTS :

BUT DE LA FONDATION.

ARTICLE 1^{er}. L'Institut est fondé dans le but de concourir à la civilisation et à la colonisation universelle de l'Afrique par l'Agriculture, le Commerce, l'Industrie, les Arts, les Lettres et les Sciences.

2. Il a pour but également de protéger, d'éclairer et d'émanciper la race africaine.

3. Fondé dans l'intérêt de toutes les nations, l'Institut d'Afrique embrasse dans ses limites toutes les Contrées qui forment cette partie du globe.

4. Il se compose de sections appartenant aux nations des deux mondes.

5. Chaque section a un ou plusieurs présidents, choisis parmi les hommes les plus considérables de chaque contrée. Cinq membres constituent, à l'étranger, une section correspondante chargée d'éclairer l'Institut sur les besoins relatifs à chaque point de l'Afrique.

6. Chaque section agit sur l'Afrique, sous la direction de l'Institut, conformément aux principes les plus propres à arriver à la civilisation et à la colonisation.

7. Chaque nation est représentée près de l'Institut d'Afrique, séant à Paris, par un Président étranger qui, avec le Président titulaire ou honoraire, est respectivement chargé de la signature du diplôme de la section.

8. L'Institut représente et soutient auprès des gouvernements les intérêts de l'Afrique ; il répand dans cette partie du monde, à l'aide de livres élémentaires de colonisation, et de documents relatifs aux meilleures institutions sociales, les lumières de la civilisation européenne.

9. CLASSES. — COTISATIONS. — L'Institut se compose d'un nombre indéterminé de membres nationaux et étrangers divisés en quatre classes.

10. 1^{re} CLASSE. *Classe des Protecteurs.* — Elle se compose des Souverains, des Membres des familles Souveraines, des Chefs de Gouvernement, et des personnes qui auront fait don à l'Institut d'Afrique d'une somme de 500 à 1,000 francs.

11. 2^e CLASSE. *Bienfaiteurs.* — Elle se compose des personnes qui auront fait don à l'Institut d'Afrique d'une somme de 300 francs.

12. 3^e CLASSE. *Présidents et Vice-Présidents d'honneur.* — Le titre de Président ou de Vice-Président est accordé par le Conseil supérieur aux hommes notables des divers pays, honorés par leur caractère, qui se sont montrés les défenseurs de la race africaine, ou qui, par leur position sociale, leurs services, leurs écrits ou leurs actes, pourront favoriser la mission de l'Institut d'Afrique. Ils paient une cotisation annuelle qui ne peut être moindre de 25 francs, ou de 250 francs une fois payés.

13. 4^e CLASSE. *Membres titulaires.* — Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 20 francs, ou de 200 francs une fois payés.

Le diplôme est délivré gratuitement et franc de port.

14. Les noms des PROTECTEURS et BIENFAITEURS de l'Institut d'Afrique sont inscrits sur des tables scellées sur les murailles du siège de la Société. Ces mêmes inscriptions, destinées à perpétuer leur mémoire, sont reproduites dans toutes les contrées où se sera formée une section correspondante.

15. Les cotisations sont consacrées au paiement du local, à la publication du Journal des travaux de l'Institut et d'écrits divers destinés à l'instruction des Colons, aux appointements des employés, à l'impression et à la diffusion des livres utiles, aux frais de correspondance générale, à l'achat d'instruments

aratoires, aux rétributions de missions diverses, à la fondation ou à l'encouragement d'établissements charitables, à la libération des esclaves et à leur récompense par des médailles décernées par l'Institut d'Afrique.

16. CONSEIL SUPÉRIEUR. — Le Conseil supérieur se compose du Président, d'un Vice-Président, du Secrétaire général, du Trésorier, de dix-sept membres rééligibles annuellement, des Présidents et Vice-Présidents des diverses nations résidant à Paris.

17. Les membres du Conseil supérieur sont nommés en assemblée générale et sont choisis parmi les membres titulaires.

18. Le Président, le Secrétaire général, sont nommés pour cinq années. Ils peuvent être réélus.

19. Ce Conseil est présidé par le Président, ou, en son absence, par le Vice-Président ou le Secrétaire général. Il dirige toutes les affaires scientifiques et administratives, ordonnance les dépenses, convoque avec le Secrétaire-général, chargé seul de la correspondance, les assemblées dans lesquelles il est rendu compte des travaux de l'Institut d'Afrique.

20. CONSEIL GÉNÉRAL. — Ce Conseil se compose de tous les membres titulaires. Convoqué une fois par mois, il lui est également rendu compte des opérations de l'Institut. M. le Président règle l'ordre du jour.

21. ADMISSION. — Pour faire partie de l'Institut d'Afrique, il faut être présenté au Conseil supérieur par un membre, ou en faire la demande par écrit à M. le Président.

22. Nul ne sera porté sur la liste des membres qu'après avoir adhéré par écrit aux présents statuts.

23. COMITÉS. — L'Institut d'Afrique est divisé en six comités, qui, réunis, concourent au but que ce corps se propose.

1^{er} COMITÉ. — DES FONDATIONS RELIGIEUSES EN AFRIQUE ET ORIENT.

Sujets : Agriculture et ses progrès, défrichements, dessèchements, terres modèles et agricoles, divers modèles et procédés de culture perfectionnés, amélioration de races d'animaux, forêts, travaux des colons, exploitation des mines et autres richesses du sol.

2^e COMITÉ. — AGRICULTURE.

Sujets : Manufactures et leurs progrès, créations industrielles.

3^e COMITÉ. — ARTS ET MANUFACTURES.

Sujets : Productions de chaque partie du territoire africain, communication des provinces entre elles, travaux, douanes, finances.

4^e COMITÉ. — ECONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE.

Sujets : Traite et esclavage; affaires administratives concernant le bien-être et l'amélioration de l'Afrique; tribunaux, cultes divers, missions, mouvement de la population, hygiène publique, hôpitaux, institutions de charité et de secours publics, établissements de sauvetage maritime, enseignement élémentaire et instruction publique, écoles d'industrie et de commerce, marine, armée.

5^e COMITÉ. — ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

Sujets : Sites, monuments, découvertes, bibliothèques publiques, musées, collections d'histoire naturelle, antiquités nationales.

24. PUBLICATIONS. — L'Institut d'Afrique publie mensuellement le Journal de ses travaux. Ce Journal est envoyé gratuitement à tous les membres.

25. MOYENS DE PERPÉTUER LES SERVICES RENDUS A L'INSTITUT D'AFRIQUE. *Bibliothèque.* Musée. Il est formé une Bibliothèque et un Musée particulièrement composés de divers produits de l'Afrique.

Donateurs. — Les noms des Donateurs sont inscrits sur un registre spécial destiné à perpétuer leur mémoire.

Ce même registre contiendra également :

1^o Les noms des membres qui auront rendu des services à l'Institut;

2^o Les noms des personnes qui auront fourni les fonds d'une ou plusieurs médailles destinées à récompenser les meilleurs sujets de prix proposés dans l'intérêt des esclaves, de la civilisation et de la colonisation de l'Afrique;

3^o Les noms des personnes qui auront obtenu un des prix et des médailles décernés par l'Institut.

PRESIDENTS : MM. le Prince de Rohan-Rochefort; — le duc de Montmorency, pair de France; — S. A. S. — Mgr. le Duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco; — le Maréchal Comte Clausel, Député; — le Maréchal Bugeaud, Député; — le Comte de Paris, Grand d'Espagne; — M. Laminé de Fillevéque, le comte de Laborde, — le Vice-amiral de Rosamel, pair de France; — M. le comte P. de La Rochefoucauld, Ministre de France.

VICE-PRESIDENTS : M. le général Baron Juchereau de Saint Denis; — M. Cochelet, consul-général de France — M. le Comte de Bourbonlon, consul-général, chargé d'affaires de France à Tripoli; — M. de Hersant, consul de France aux îles Baléares; — M. P. Gillet, consul de France à Salonique; — M. de Lagau, consul-général, chargé d'affaires de France, à Tunis; — M. Henry Guys, consul de France, à Alep; — M. Marcescheau, consul-général en Bolivie; — M. David, chargé d'affaires de France, près la république de Vénézuéla. — M. le Comte de Lantivy, Consul à Jérusalem; — le Prince Soutzo.

SECRETARE-GÉNÉRAL : M. Hippolyte-Daniel de Saint-Anthoine, membre de plusieurs Sociétés savantes, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur.

SOUS-SECRETARE-GÉNÉRAL : M. le baron d'Hénil de Cuillers.

Extraits d'Adhésions.

M. le duc de DOUBRAVILLE. « Je suis extrêmement sensible à la preuve de bienveillance que veut bien me donner l'Institut d'Afrique en me nommant Président. C'est une grande récompense de mes efforts pour être utile à mon pays et agréable à mes compatriotes.

M. le vice-amiral de ROSAMEL, Ministre de la Marine et des Colonies. « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que le conseil scientifique de l'Institut d'Afrique a bien voulu me nommer l'un de ses Présidents honoraires. En m'admettant à un si haut rang dans son sein, cet illustre corps me donne le témoignage d'un sentiment qui m'honore beaucoup. Veuillez être, Monsieur, auprès du conseil scientifique, l'interprète de ma profonde gratitude, et recevoir pour vous mon remerciement particulier des expressions flatteuses avec lesquelles vous m'avez fait connaître sa décision.

M. le lieutenant-général marquis de FRÉVILLE. « C'est avec une véritable reconnaissance que j'ai appris qu'on a bien voulu m'agréger à une société dont le but est si louable, et votre intermédiaire, Monsieur, augmente le prix de cette distinction.

M. ISAAC LOUVERTURE. « J'accepte avec le plus grand plaisir le titre dont m'honore l'Institut d'Afrique, par l'entremise de son digne secrétaire. Je conserverai toute ma vie le souvenir de cette marque de distinction et de bienveillance.

M. DE VILLEVEQUE, anc. Député. « J'accepte avec plaisir ma nomination comme membre de l'Institut d'Afrique. Veuillez faire agréer mes respectueux remerciements au Conseil et aux membres qui composent cette association, selon moi, éminemment nationale et patriotique.

M. le lieutenant-général BUGEAUD, Député. « Je vous prie de faire agréer mes remerciements à l'Institut, et veuillez bien lui dire que mon éloignement de Paris ne me permet pas de lui payer mon tribut de reconnaissance en lui apportant quelques-unes des idées que l'observation sur les lieux m'eût suggérées. En attendant que je puisse avoir cet honneur, je conseille à l'Institut de propager l'idée que, sans la colonisation européenne, il n'y a rien de solide à fonder en Afrique.

OBSERVATIONS.

— Le Secrétariat de l'Institut d'Afrique est ouvert tous les jours de midi à 3 heures, les dimanches et jours de fêtes, excepté, rue Saint-Florentin, 7, à Paris.

— Les lettres et paquets doivent être adressés à M. le Président ou à M. le Secrétaire général de l'Institut d'Afrique.

— MM. les Membres de l'Institut d'Afrique peuvent verser leur souscription, pour une ou plusieurs années, soit directement au secrétariat de l'Institut, soit chez un banquier de leur choix, et en donner avis.

— Les envois d'argent se font aussi : Soit par un mandat sur un banquier de Paris, de Londres ou des villes principales, soit par un mandat sur la Poste ou le Trésor royal;

Soit par la voie des messageries, diligences, maisons de commerce ou celles des consulats.

Cotisation annuelle. — Elle date du jour de l'adhésion et est payable par avance, au moment de l'adhésion.

(Ecrire ses noms, titres et demeure très lisiblement.)

— La liste générale des membres français et étrangers a été publiée dans les *Annales mensuelles de l'Institut d'Afrique*, 4 vol. in-4°, publiés, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846.

PARIS. — LACOUR et Comp., imprimeurs de l'Institut d'Afrique, Rue St-Hyacinthe-S.-Michel, 33.

Protecteurs :

A. P. de L. Rochefoucault, duc de Doudeauville.
Le prince de Rohan-Rochefort.
Le duc de Montmorency, pair de France.
Son Exc. le Président de la république d'Haïti.
Son Exc. Sir Henry Pottinger, baronnet.
Son Exc. Yavir, pacha.
S. Exc. sir Henry Light, gouv. de la Guyane anglaise.
Le major J. Outram, à Hyderabad.
M. Charles de Brettes.
S. A. le bey de Tunis.
S. M. le roi de Suède et de Norwège.
S. M. le roi de Grèce.
S. A. R. le duc d'Aumale.
S. Exc. le gén. Don J. J. Flores, présid. de l'Équateur.
S. Exc. le général de Santa Anna, Prés. du Mexique.
Manackjee Cursetjee, esq.
S. A. S. Mgr. le prince George, prince régnant de Valachie.

Bienfaiteurs :

Le maréchal comte Clauzel.
Le vice-amiral de Rosamel, pair de France.
Le général baron de Saint-Denis.
E. H. Drummond Hay, esq. Adm. des îles Vierges.
M. Jovin Deshayes, maire de Saint-Étienne.
S. Exc. Sir Charles T. Metcalfe, baronnet.
J. F. Davis, esq. memb. de la société roy. de Londres.
Le lieutenant-général baron Borthezène, pair de France.
Le lieutenant-général marquis de Frégevill.
M. le docteur Lindoe.
M. R. Plantin, de l'île Maurice.
Le major W. N. Forbes.
Le général Sir Thomas Makdougall-Brisbane, baronnet.
Le très hon. lord Saltoun, major général.
Sir Richard England, major général.
Hugh Bone, Esq. M. D., inspecteur général.
L'honorable J. Peterson, esq., à St Vinc. (Antilles.)
Le baron de Heeckeren de Brandsenburg.
M. Wilhem Willink J., des États de la Nord Hollande.
M. Leuret du Dezert, chevalier de la Lég.-d'Honn.
M. le rév. William Bengé Collyer.
Son Exc. Sir Charles Clichester.
Le comte de Parsent, Grand d'Espagne.
Monseigneur l'Évêque de Saint-Claude.
L'honorable Melcher Garner Todd.
L'honorable Robert Baldwin, Canada.
S. Exc. le major-général J. S. Fraser (Indes-Orient.)
S. A. le prince Demidoff.
S. Exc. Giovanni Papsian, à Smyrne.
M. Joseph Mendels-ohn, Berlin.

Membres :

Monseigneur l'Archevêque d'Avignon.
Monseigneur l'Archevêque de Pétra.
Monseigneur l'Évêque de Coutances.
Monseigneur l'Évêque de Limoges.
Monseigneur de Montauban.
Monseigneur l'Évêque de Saint-Flour.
Monseigneur l'Évêque de Barcelonne.
Monseigneur l'Évêque de San Miniato.
Monseigneur l'Archevêque cardinal de Bénévent.
Monseigneur l'Archevêque de Chambéry.
Monseigneur l'Évêque d'Annecy.
Monseigneur l'Évêque de Syra.
Le prince Serge de Galitzin (St. Pétersbourg.)
Le prince de Mysore.
S. Exc. le général Willmar.
M. le vicomte Ruinat de Brimont.
Sir Pandia Ralli, consul de Grèce.
M. Van Soubbeek, conseiller d'Etat, Hollande.
* M. W. L. Oelriks, consul général.
* Son Exc. Prosper Colonna, prince de Roviano.
* M. Ferdinand Zambra, à Chiéti.
* Son Exc. le duc de Cumia, à Palerme.
Sir George Tyler, K. H.
S. Exc. D. Antoine Mastropalo.
* M. le général de division Lazarre, Haïti.
A. Manahan, Esq., Canada (Espagne.)
S. Exc. D. Tomaz F. de Vallejo, ministre.
* M. Banvoy, curé de Bone, Afrique.
Son Exc. le baron de Montenero.
S. Exc. le duc de Caccamo, Palerme.
* A. F. Bruce, Esq. Madras.
M. A. des Amories Van der Hoeven.

L'astérisque indique que ces membres ont payé leur cotisation à vie.

Daniel Webster, Esq. ministre d'Etat. (Etats-Unis.)
M. le rév. D. Johns, à Madagascar.
M. Lanchantin, consul de Sardaigne à Smyrne.
M. A. de La Foret, consul général de France.
* S. Exc. Sir H. Macleod, gouverneur de la Trinité.
Monseigneur Jean, archevêque d'Oristano.
M. Cottard, consul de France.
Sir Andries Stockerstrom, baronnet, au Cap.
M. Le Vasseur, con. géu., chargé d'affaires de France.
* Le général B. Inginac, Haïti.
Lord Beaumont.
Richard Hill, esq. à la Jamaïque.
Son Exc. sir Henri Huntley.
M. Marcescheau, chargé d'aff. de France en Bolivie.
Son Exc. M. A. Testa, ministre de Suède.
S. Exc. le Prince de la Rocca, Grand d'Espagne.
M. B. Geymet, consul de S. M. le roi de Sardaigne.
* Le lieutenant colonel James Mc. Douall.
Monseigneur l'Évêque de Gêraza, Syrie.
* M. Meyer, présid. de la cour royale à Osnabruck.
Sir James Stuart, baronnet, Canada.
Don Jose Maria Barrero, consul général d'Espagne.
A. Batbédat, chef du personnel des Postes.
M. Panoutzos Notaras, sénateur.
Monseigneur l'Évêque de Chichester.
S. Ex. le général Coletti, min. de S. M. le roi de Grèce.
M. A. de Gambacérés, député.
M. le rév. George Crabbe.
M. le comte de Corréa.
Le très honorable T. B. Macaulay, ancien ministre.
L'honorable William Cowper, M. P.
Son Exc. le prince Mavrocordato, (Grèce).
Sir Thomas Baring, baronnet.
M. Crespel-Dellisse, du conseil gén. des manufactures.
* S. Exc. le comte Woronzow, (Russie).
M. le colonel Le Conteur, aide-de-champ de S. M. B.
* S. Exc. D. Joaquim Jose Falcao, ministre d'Etat.
Ambroise Lisle Phillips, esq.
M. Jaubert de Passa, corresp. de l'Acad. des sciences.
Sir Frederic Haukey, baronnet.
M. Henry Guys, cons. de France, chev. de plus. ord.
Le baron de la Pylaie.
David Baillie, esq. de la société royale de Londres.
* J. J. Gurney.
M. le doct. Gendron, de l'Acad. royale de méd.
* M. H. Tubini.
S. Exc. mgr. Dom. Brutti, Chambel. de Grégoire XVI.
Son Exc. Jose Ellauri, ministre plénipotentiaire.
Le vicomte de Valerne.
M. de Lagau, chargé d'affaires de France, à Tunis.
* Sir John E. Swinburne, baronnet.
Sir David J. Hamilton Dickson.
Le comte de Lavradio, ministre d'Etat hon., pair.
* Sir Ed. Pearson.
M. D. Dubergier, maire de Bordeaux.
Le baron Martin, ancien député.
M. de Chièvres, ancien magistrat.
Le colonel A. J. Cloete, au cap de Bon-Espérance.
M. l'abbé Moussa, à Saint-Louis, Sénégal.
Le vice-amiral Sir R. Otway, baronnet.
M. de la Fontaine, gouv. du Gr. Duché de Luxembourg.
S. Exc. le marquis de Raddusa, à Palerme.
Le baron Nottret de Saint-Lys.
Sir Howard Douglas, baronnet.
Le vicomte L. de Laroche.
M. H. de Lemp, curé de Saint-André.
Son Exc. le colon. W. J. Butterworth, à Singapore.
M. de Chambrulard, chevalier de St-Louis.
Le Rév. chancelier Ch. Forster.
M. J. Roux de Rochelle, consul de France.
* Daniel Gurney, Esq.
Son Exc. M. Christides, anc. min. de l'intérieur, Grèce.
M. le vicomte de Fos.
Son Exc. Sir William Colebrooke, baronnet.
Le colonel Diégo Norogne, (Sardaigne).
Son Exc. M. J. Rizo, anc. minis. des affaires étrang.
* M. le capitaine F. Jenkins, à Assam, Indes-Orient.
Le marquis de Guadagni, à Florence.
Le baron Charles de Théis.
M. A. de Challaye, consul de France.
M. F. Champeaux, consul de France, (Mexico.)
* Ch. Edw. Lefroy, esq.
Le comte L. de Moutlivault.
M. le comte d'Hompesch, (Belgique.)
Le comte de Bedelievre-Hamal.
M. le comte Berlier, ancien conseiller-d'Etat.
M. le chev. E. W. van Dam Isseet, député.

Lord Claude Hamilton, (Angleterre.)
Le vicomte Victor d'Equilly.
Le comte de Montferré, maire de Barjac.
S. Exc. L. Gonzales Bravo, ministre d'Etat.
Colonel sir Richard Doherty, lt.-gov. de St-Vencent.
Sir John Mc. Caskill, maj. Général.
Sir Thomas Reade, consul gén. de S. M. B., à Tunis.
Le général baron d'Hénin de Cuvillers.
Le comte de Sanvitale.
Jean Spencer Smith, de la société royale de Londres.
M. Miège, anc. consul-général.
Le général baron Dermoncourt.
Lady Emmeline C.-E. Stuart Wortley.
M. Félix Cadet de Gassicourt, ancien maire de Paris.
M. W. Puget, prés. de la ch. du com. de Marseille.
M. de Montferrand.
M. Legrand, viceire-général.
Le docteur J. Painchaud.
M. Berryer.
Le comte de Chérisey.
Le chevalier Laget de Podio.
Le chevalier de Saubiach.
M. A. de Salles, procureur du roi.
La Chambre de commerce de Marseille.
Le doct. Missa.
Le baron A. Vialar (Alger.)
Sir Warwick Hele Tonkin.
Le Baron Denniée.
Henry Tupper, esq. V. consul de France.
Le marquis de Querrieu, à Querrieu.
M. David Glavany, à Constantinople.
M. G. Surur, vic. consul de France en Égypte.
M. Tardivel, recteur.
S. A. Sélim, Seraskier-Pacha.
M. J. Nizzoli, consul, îles Ionniennes.
Le commandant D. Dominic. A. Patroni.
Le baron de Trenqueleon.
Le comte P. de Larocheoucauld, minist. de France.
Le baron de Marguerittes.
Le chev. D. Jose de Equizabal, député.
Sir J.-G. Bonavita.
M. d'Arvoy, consul de France à l'île Maurice.
Son Exc. M. J. Argyropoulo, ministre de Grèce.
Le marquis Anjorant.
M. Antoine Pezzoni, conseiller d'Etat de Russie.
* M. Salomon Heine, banquier.
Major général sir John Mc. Caskill, à Sabathoo (Indes Orient.)
James Raymond Wellsted, Esq. F. R. S.
M. de Serre, consul de France.
* Sir Grenville T. Temple, baronnet.
M. de St-André, consul général de France.
* Sir J. H. Maddock, Calcutta.
Sir Will. Lloyd.
M. Ferdinand de Lesseps, consul de France.
* Henry Hallam, esq. memb. de la soc. roy. de Londres.
M. Auguste Boeckh, secrét. de l'Acad. de Berlin.
M. de Billecoq, chargé d'affaires de France.
Son Exc. Artin Bey, (Égypte).
Sir John Hobhouse, baronnet.
Le baron de Royer de Dour.
S. Exc. le général A. de Pisarew, à Varsovie.
Le duc de San Teodoro.
Son Exc. le duc de Serra di Falco.
M. l'amiral sir William Hotham.
Le comte de Vesins, maire d'Alger.
Son Exc. le comte Martorelli, ministre.
Son Exc. le comte J.-B. Roberti.
Le marquis Bentivoglio d'Aragona.
* Son Exc. le duc de Bracciano.
M. Baylin de Montbel, sous-préfet.
* Son Exc. le duc Antoine Litta, vicomte Arese.
* Son Exc. le baron N. Mistrali.
Le duc de Rovigo.
* Son Exc. le prince Conti.
Lord vicomte Morpeth.
Le comte Hipp. Malaguzzi.
Le lieutenant-général comte de Bellou.
Son Exc. le duc de Baguoli.
* Son Exc. le chev. Pes de Villamarina.
* James Leslie, Esq., Montréal.
Le général A.-F. d'Almeida, Grèce.
Colonel J. Donizetti, Constantinople.
D. Jose Salva y Munar, Député.
M. l'abbé Boilat, Sénégal.
M. l'abbé Fridoil, Sénégal.
S. Exc. M. Schindler, Sénateur, Cracovie.